P-115 A

10 janvier 2006

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Trafic de drogue, bruit, insécurité et saleté dans les environs de la rue Voltaire».

Rapporteuse: M^me^ Nicole Bobillier.

La pétition a été renvoyée par le Conseil municipal le 13 septembre 2004 à la commission des pétitions. Cette dernière s'est réunie les 8 et 29 novembre 2004, 21 mars 2005 et 23 mai 2005, sous la présidence de M. Jean-Charles Rielle, puis le 21 novembre 2005 sous la présidence de M. Jean-Pierre Oberholzer. La prise des notes était assurée par M^mes^ Olivia Di Lonardo, Julie de Dardel et M. Julien Deffaugt.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Préambule

Afin de ne pas allonger inutilement la rédaction du présent rapport, les annexes suivantes (en plus du texte de la pétition) sont jointes à celui-ci:

- un extrait d'un dossier réalisé par le Collectif Voltaire;
- copie du courrier que le Collectif Voltaire a adressé, le 14 juin 2004, à:
  - M. R. Cramer, président du Conseil d'Etat;
  - M^me^ M. Spoerri, conseillère d'Etat chargée du Département de justice, police et sécurité;
  - M. C. Beer, conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique;
  - M. D. Zappelli, procureur général;
  - M. U. Reichsteiner, chef de la police;
  - M. P. Muller, maire de la Ville de Genève;
  - ainsi qu'à différentes régies;
- liste des résidents de la Résidence Le Voltaire.

Ont répondu: M^me^ M. Spoerri, MM. Muller et Ferrazino, le chef de la police ainsi que les régies Wincasa, du Rhône, Rosset et Cie (voir annexes).

Séance du 8 novembre 2004

Audition de M^me^ Marianne Bret, présidente du Collectif Voltaire, accompagnée de M. Pierre Antoni, membre du collectif

M^me^ Bret explique que, devant la dégradation de la vie quotidienne dans le périmètre de la rue Voltaire, de la rue du Mandement, de la rue Bautte, du boulevard James-Fazy, etc., il a été décidé de créer une association d'habitants et de commerçants. Le Collectif Voltaire était né.

Depuis quatre ou cinq ans, la situation du quartier se dégrade, raison du lancement, en juin 2004, d'une pétition. Celle-ci est arrivée à la fois sur le bureau du Grand Conseil et sur celui du Conseil municipal, munie de plus de 1600 signatures.

Le trafic de drogue se passe sous les fenêtres des locataires, dans les cours d'immeubles, cela de jour comme de nuit. L'inquiétude des habitants et des commerçants va grandissante.

Un bar, l'Oasis, sis à la rue Bautte, travaille et ouvre en toute illégalité; c'est un repaire de dealers.

Deux dépanneurs (établissements vendant notamment de l'alcool 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7) se sont installés. A la fermeture des dépanneurs, très tard ou très tôt, une boulangerie prend la relève et propose également de l'alcool.

Le quartier est un vrai champ de bataille: seringues, canettes, bris de verre, préservatifs, excréments, etc., défigurent ce périmètre.

Malgré les demandes du Collectif Voltaire, à ce jour, rien n'a changé et cela continue en toute impunité, semble-t-il.

Les habitants du quartier et les commerçants réclament du calme, de la sécurité, la fermeture des dépanneurs à des heures décentes et l'intervention de la police à l'Oasis. Ils sont très éprouvés nerveusement.

M. Antoni tient à préciser que leur groupement est apolitique, qu'il ne développe aucun sentiment raciste et qu'il n'est pas contre les jeunes.

Avec la création du nouveau poste de police à la gare, le trafic de drogue s'est déplacé sous leurs fenêtres.

Ce qui les fâche, c'est que, dès qu'une surface est libre, un dépanneur ouvre boutique.

Un pensionnaire de l'Armée du Salut s'est fait agresser par des dealers et des drogués.

Des bandes de jeunes errent dans les parcs.

Il insiste sur le but de leur collectif: adopter une démarche citoyenne. Leur souhait est d'être pris au sérieux par les autorités et d'aboutir à une solution de remise au calme du quartier.

M^me^ Bret, ancienne enseignante en classes spécialisées, est peinée de voir que le bâtiment scolaire de l'Ecole de formation préprofessionnelle est envahi de dealers proposant leurs marchandises; on y trouve aussi de l'alcool.

Les élèves fréquentant cet établissement sont des jeunes fragilisés n'ayant, pour de multiples raisons, pu suivre un cursus scolaire normal.

Un mot encore, la saleté du préau est telle que, tous les matins, il convient de nettoyer. Plus aucun enfant, hors horaire scolaire, ne vient y jouer.

M. Antoni ajoute que les habitants appellent régulièrement la police. Il y a un réel malaise qu'il conviendrait de prendre au sérieux.

Une commissaire, habitante du quartier, confirme tout ce qui vient d'être dit. Elle aimerait savoir si le Collectif Voltaire a eu des contacts avec la police. Les autorités ont-elles répondu à leurs demandes?

M^me^ Bret répond que M^me^ M. Spoerri leur a adressé un courrier (annexe), avant le lancement de la pétition; elle se chargeait de transmettre le dossier à qui de droit.

M. Antoni a remarqué que la police se montrait un peu plus, ce qui a eu un effet positif. Le froid venant, les mouvements se régulent, mais ce n'est pas suffisant.

Le mouvement du Collectif Voltaire est mieux perçu dans le quartier, mais on ne peut pas en dire autant en ce qui concerne le politique. Seule la commission des pétitions de la Ville de Genève l'a entendu.

Un commissaire se dit impressionné par le dossier remis. Il est néanmoins inquiet. En effet, il a l'impression que les citoyens sont prêts à faire eux-mêmes la police. Il rappelle que nous sommes dans un Etat de droit. Les pétitionnaires préconisent-ils des actions?

M^me^ Bret souhaiterait que des heures de fermeture décentes soient imposées aux établissements dépanneurs. Peut-être y a-t-il un espoir avec la future loi, encore faudra-t-il qu'elle soit appliquée.

Le président confirme que des sanctions pénales sont prévues.

Un commissaire demande si une médiation serait possible ou si la situation est irréversible.

M^me^ Bret souhaiterait savoir ce que l'on entend par médiation.

Les gens se posent un certain nombre de questions fondamentales: concernant le boulanger vendeur d'alcool, comment lui a-t-on délivré des autorisations? Le

tenancier de l'Oasis, connu des services de police, n'a pas de domicile et vit entre son bar et sa camionnette. Il n'y a plus de limites.

M. Antoni fait remarquer que ce genre de commerces induit un nombre non négligeable de problèmes. La vie devient de plus en plus difficile et, effectivement, aucune médiation n'a vu le jour entre autorités, habitants, commerçants, etc.

Un autre commissaire demande depuis combien de temps le Collectif Voltaire a identifié ce problème.

Mme Bret répond que cela fait depuis mai 2004.

Le même commissaire souhaite savoir s'ils ont eu des appuis.

Mme Bret répond par la négative. Ils se sont organisés entre habitants et commerçants. Ces derniers sont aussi victimes; la pharmacie et le fitness, par exemple, ont vu leur clientèle diminuer de 40%. On ne compte plus les vitrines vandalisées, les paillassons et les glaces souillées (parfois avec des excréments).

Il ne faut pas oublier non plus les actes et réactions de violence.

Un commissaire, membre des cuisines scolaires de Saint-Gervais, confirme les dires et signale que les faits évoqués ne se passent pas que la nuit. Le parascolaire réclame la fermeture du préau la nuit.

Un commissaire demande si le Collectif Voltaire a eu des contacts avec d'autres quartiers à propos de faits similaires.

Mme Bret répond par l'affirmative, avec les Eaux-Vives et le comité de la rue de Lyon.

Séance du 29 novembre 2004

Audition de MM. Christian Cudré-Mauroux, commandant de la gendarmerie genevoise, Olivier Cartier, responsable de la Task Force Drogue, Serge Châtelain, îlotier du poste du Bourg-de-Four

La commission des pétitions a entendu, au cours de la séance, les représentants de la police à propos de plusieurs objets présentant un certain nombre d'éléments généraux et communs que la rédactrice retranscrit sans trahir la demande du Collectif Voltaire.

Les personnes auditionnées ont souhaité répondre immédiatement aux nombreuses questions que se posent les commissaires.

M. Cudré-Mauroux insiste bien sur les interventions des représentants de la police qui seront d'ordre technique et non politique.

En ce qui concerne les effectifs de la gendarmerie, il y a 754 personnes, ce qui correspond aux mêmes effectifs qu'en 1988, tout en sachant que les tâches sont de plus en plus nombreuses, alors que les ressources restent, elles aussi, les mêmes.

La décision a été prise d'offrir une nouvelle prestation, soit l'ouverture du poste de Cornavin. Pour réaliser cette opération, il a fallu se résoudre à prendre des effectifs ailleurs, notamment au poste du Bourg-de-Four (en raison de sa situation géographique, soit l'ancien contour des remparts).

Un commissaire demande si les patrouilles actuelles sont suffisantes et quelle serait, selon les auditionnés, la police de rêve: une police de proximité? une augmentation des patrouilles nocturnes?

M. Cudré-Mauroux répond qu'une étude de fond est menée ainsi qu'une étude de victimisation.

Il serait bien, évidemment, d'avoir plus de patrouilles qui s'adapteraient aux besoins des lieux.

Selon lui, la police de rêve devrait réunir deux critères:

– une proximité qui désamorcerait un certain nombre de conflits;
– une correspondance aux besoins ressentis par la population permettant de résoudre les problèmes et d'intervenir si besoin.

Il ne pense pas, néanmoins, que voir des policiers à chaque coin de rue serait la solution souhaitable.

Le président demande si la police de proximité arrive à calmer les choses en ce qui concerne le bruit.

M. Cudré-Mauroux prétend que le tandem îlotiers dans la journée et police le soir permet d'être en contact avec la population et ainsi de définir et nommer les problèmes.

Un commissaire souhaite savoir comment la police arrive à gérer les établissements publics (qu'il s'agisse d'établissements traditionnels ou de dépanneurs) qui occasionnent du bruit et si, le cas échéant, elle intervient auprès des gérants.

M. Cudré-Mauroux précise les différentes sortes d'interventions. Elles visent les gérants, mais aussi les propriétaires et cela peut aller jusqu'à des amendes. Mais, hélas, même élevées, elles restent rarement dissuasives.

M. Cartier présente la Task Force Drogue. Elle a été créée en 2002, à la suite du constat fait en ville, sur trois sites:

– la place des Volontaires;
– la gare de Cornavin;
– les alentours du Jardin anglais.

Elle est partie de rien avec deux buts principaux: sécuriser et montrer la présence de la police.

Elle est composée de huit inspecteurs de police et de huit gendarmes mobilisés pour ce service spécialement.

La décision a été prise d'offrir une nouvelle prestation, soit l'ouverture du poste de Cornavin 24 heures sur 24.

Le revers de la médaille est le débordement du problème dans les quartiers périphériques et stratégiques qui comportent parcs, préaux, nombreuses lignes de bus à proximité.

Il insiste sur le fait que la Task Force Drogue ne s'occupe que de la problématique de la drogue.

Il déplore l'amalgame fait par la population entre drogués, marginaux, petits et moyens délinquants, et inévitablement induit par ce genre d'individus.

Il tient à préciser que, sur une centaine d'arrestations, la police a noté 8% de récidive sur ce lieu. Il s'agit d'un travail de fourmi.

L'Exotico a été fermé, le 30 octobre 2004, accompagné d'un retrait de patente; le 28 novembre 2004, c'était le tour de l'Oasis avec une cessation d'activité pendant six mois.

La Task Force Drogue n'agit qu'en dernier ressort et, pour cela, elle a besoin de l'aide de la population, des habitants, des commerçants, etc.

Un mieux est constaté (– 20% de travail), mais il reste beaucoup à faire.

Une dernière information de M. Cartier sur les différents types de mesures possibles selon que les personnes interpellées possèdent ou non papiers, permis d'établissement: mesures d'expulsion, interdiction de pénétrer dans certaines zones, par exemple.

La commission pose de nombreuses questions concernant les dépanneurs et la boulangerie qui, semble-t-il, vendrait de l'alcool.

M. Châtelain répond que, normalement, il ne devrait pas y avoir de possibilité, pour un tel endroit, de vendre de l'alcool. Il convient de vérifier le statut de ce commerçant.

M. Cartier indique que, concernant la Résidence Le Voltaire, des contacts ont été pris avec la direction et que c'est sur les conseils de la police que les portes sont fermées 24 heures sur 24.

Un commissaire insiste sur l'exaspération des habitants de ce quartier. Ils vont finir par jouer un rôle de policiers, sans collaboration avec la police, ce qui est inquiétant. Comment est appréhendée cette situation?

M. Cudré-Mauroux revient sur le rôle des îlotiers qui transmettent leurs informations. Il tient à préciser que les maisons de quartier ont, elles aussi, un rôle important à jouer.

M. Cartier réplique que, en ce qui concerne le Collectif Voltaire, M^me^ Bret et M. Antoni ont fait un travail de fond remarquable, surtout au niveau des renseignements. Cependant, toutes les personnes de ce groupement n'œuvrent pas dans le même état d'esprit, ce qui, hélas, ne permet pas de travailler avec tous.

Séance du 21 mars 2005

Audition de M. Pascal Chanton, directeur de la Résidence Le Voltaire

M. Chanton présente à la commission la Résidence Le Voltaire, située au 9 de la rue Voltaire. Il s'agit de l'ancien hôtel de l'Armée du Salut. Ce bâtiment appartient à la Ville de Genève.

La Fondation officielle de la jeunesse (ci-après FOJ) a reçu de la Ville de Genève ce bâtiment, de même que celui de la Résidence du Village-Suisse, afin d'y recevoir des jeunes. M. Chanton est aussi le directeur de cette dernière.

La Résidence Le Voltaire accueille 52 garçons et filles de 16 à 25 ans. Il s'agit de jeunes venant de Genève, d'autres cantons, voire de l'étranger, afin d'y poursuivre des études ou d'y faire un apprentissage. Certains jeunes sont parfois en rupture familiale. La FOJ, à travers cette résidence, leur offre un cadre de vie. La durée des séjours varie de deux à trois ans.

Malheureusement, il faudrait une seconde résidence de ce type, car il y a environ 250 demandes par année.

Cette résidence s'est ouverte en 1989. A l'époque, ce sont les jeunes pensionnaires que l'on accusait de perturber le quartier.

Il a remarqué que, depuis deux ou trois ans, les problèmes se sont déplacés de la gare au quartier Voltaire.

Il y a beaucoup d'écoles (primaires, collège, d'ingénieurs, etc.) où se trouvent les clients potentiels liés au commerce de la drogue.

Au départ, la résidence était presque satisfaite de l'arrivée d'un dépanneur, cela permettait aux jeunes de faire des courses de dernière minute, mais il a bien fallu se rendre à l'évidence: la vente d'alcool a vite dégradé la situation.

Comme directeur, il a donc été amené à prendre des mesures quasi draconiennes, à savoir la fermeture à clé, 24 heures sur 24, de la porte de la résidence.

Des toxicomanes s'introduisaient dans les salles de bains, dans le salon. De très jeunes filles de 16 ans se trouvaient importunées par 5 ou 6 personnes n'ayant rien à voir avec l'endroit. Puis sont arrivées les déprédations.

Le quartier est une vraie cour des miracles (Quai 9, associations sociales, bus, etc.). De plus, c'est un axe qui relie la gare à une multitude de quartiers.

Le soir, des étudiantes et étudiants travaillent comme veilleuses et veilleurs. C'est inquiétant, car les jeunes pensionnaires rentrent parfois aux alentours de 24 h. Ils doivent être bons à la course ou sortir à plusieurs.

Le président demande s'il y a eu des agressions.

M. Chanton répond par l'affirmative. Des jeunes se sont fait braquer en allant chez le dépanneur. Une jeune fille a reçu des gifles, car on en voulait à son argent.

Un commissaire demande si, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'interdiction de vendre de l'alcool après 21 h, la situation s'améliore.

M. Chanton confirme qu'il a pu constater une très légère amélioration, mais peut-être était-ce dû aux grands froids.

Un autre commissaire aimerait savoir si depuis les interventions de la Task Force Drogue et la fermeture de l'Oasis des accalmies sont visibles ou si la situation reste tendue.

M. Chanton constate que cela se renouvelle. Il y a toujours beaucoup de bruit et de deals dès 17 h, beaucoup de va-et-vient de voitures. Dès que la police arrive, tout le monde file mais revient vite, dès l'alerte passée. Une police de proximité, sérieuse et active, serait nécessaire. Depuis 1989, il n'a vu l'îlotier qu'une fois.

Une commissaire souhaite savoir si, avant la décision de fermer la résidence, celle-ci servait de cachette pour la drogue.

M. Chanton répond par la négative. Les problèmes viendraient plutôt de la cour qui ne donne pas entièrement sur la rue. Son inquiétude portait, et porte toujours, sur le fait que, sur 52 jeunes, une vingtaine sont fragiles et pourraient se sentir attirés par la consommation de produits stupéfiants.

La grande chance de la résidence est d'avoir deux femmes de ménage présentent tout le temps. Elles ont les moyens de contrôler les entrées et les sorties. Ce sont les «mamans» de la résidence.

Un commissaire pose la question de savoir si le directeur a des pistes à proposer pour améliorer cette situation.

M. Chanton trouverait intéressant la création d'une maison de quartier, d'une vraie association d'habitants, d'une police de proximité efficace afin d'occuper cet espace public.

Une autre commissaire aimerait savoir s'il y a toujours des bagarres.

M. Chanton, n'habitant pas sur place, n'a pas constater par lui-même. Il en a entendu parler, précisément, par les femmes de ménage qui habitent et vivent au 7e étage de la résidence.

La même commissaire souhaite savoir si la fermeture de l'Oasis a changé quelque chose.

M. Chanton imagine que le problème s'est déplacé. Il avoue que ce bar était inquiétant.

Une commissaire s'enquiert de savoir si l'ouverture du poste de police de Cornavin a amélioré la situation dans le quartier.

M. Chanton répond que non. Les policiers de ce poste ne viennent pas dans le quartier.

S'ensuit une discussion entre M. Chanton et plusieurs commissaires concernant la police de proximité et la présence d'un îlotier.

Il a constaté, quant à lui, une différence de lien et de contact entre la Résidence Le Voltaire et celle du Village-Suisse où des contacts réguliers se déroulent. Il s'agit probablement d'une question de personnalité, d'ouverture que tous n'ont pas ou n'ont pas le temps d'avoir.

Séance du 23 mai 2005

Audition de Mme Micheline Spoerri, conseillère d'Etat chargée du Département de justice, police et sécurité, accompagnée de M. Bernard Dupont, secrétaire adjoint au département

Mme Spoerri s'inquiète de l'émoi provoqué dans ce quartier à la suite de la situation de trafic intense, dans l'enceinte même du collège Voltaire. Concernant celui-ci, après moult concertations, la situation s'améliore, mais il faudra encore quelque temps pour arriver à la normale. Il y a un grand besoin de se répartir les tâches entre commune et Etat, d'autant que l'esprit des agents de sécurité municipaux est très positif. Elle propose que l'on passe directement aux questions de la commission.

Question: L'inquiétude des habitants du quartier vient de ce que les dealers de la gare se sont déplacés depuis l'ouverture du poste de police de Cornavin; que va-t-on mettre en place pour lutter contre ce fléau dans le quartier Voltaire?

Mme Spoerri répond qu'il existe deux solutions concernant le trafic de drogue: soit l'on regroupe cette population comme cela a été fait à Zurich, avec les conséquences que l'on a connues, soit on la disperse, ce à quoi elle est favorable. Elle rappelle le rôle de la Task Force Drogue composée de huit gendarmes et de huit inspecteurs de la police judiciaire qui a pour rôle de s'attaquer aux trafiquants.

Elle insiste sur le fait que la première arme de lutte contre les dealers est cette unité renforcée par l'assignation territoriale, on constate qu'elle a atteint ses limites, car le trafic se passe à la limite des frontières qui ont été pensées en fonction de la taille de la ville de Genève.

La conseillère d'Etat connaît, comme tout un chacun, les zones chaudes que sont le Jardin anglais, Baby-Plage, la rue Voltaire, le quartier des Pâquis. Il ne faut pas se leurrer, on ne règlera pas le problème de la drogue avec plus de police, mais par l'éducation de nos jeunes à la résistance au deal.

Question: Plus précisément, quelles mesures concrètes seront prises afin de rassurer les gens du quartier?

Mme Spoerri annonce que, pour le moment, rien de spécifique n'est prévu, mais qu'un gros travail avec les établissements scolaires est en cours avec plusieurs acteurs qui élaborent un protocole de travail qui sera proposé le 27 juin 2005 à la presse. Elle espère qu'un programme de sécurité dans le quartier Voltaire rassurera les habitants; son département a déjà œuvré pour réduire le bruit dans ce périmètre.

Question: Dans ce quartier se trouve la Résidence Le Voltaire gérée par la Fondation officielle de la jeunesse. Elle héberge une population de jeunes de 16 à 25 ans, pour la plupart apprentis. Le bâtiment appartient à la Ville de Genève. Est-ce normal de devoir fermer à clé, 24 heures sur 24, cette résidence afin de protéger les pensionnaires des trafiquants (ou autres), des squatters, des agresseurs ou des racketteurs?

Mme Spoerri ignorait cette problématique et encourage le directeur à faire ses doléances et à demander plus de protection. Elle était au courant que le collège avait demandé à se barricader.

Question: On constate la multiplication des pétitions depuis l'ouverture du poste de police de la gare, la population tient à sa police de proximité, que va-t-il se passer?

Mme Spoerri précise que le poste de la gare n'a pas pour mission de s'occuper de la petite criminalité, mais de gérer 80 000 passagers qui circulent, chaque jour, par Cornavin. Les composantes de l'insécurité sont: un parc, l'alcool et la drogue.

La surveillance des parcs est donc primordiale et le rôle des agents de sécurité municipaux, à ce niveau, doit être accru.

Séance du 21 novembre 2005

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif, accompagné de M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse

M. Tornare tient à préciser que la présente pétition est plutôt confuse. D'après lui, les pétitionnaires confondent beaucoup de choses. Cela tient au fait que les habitants n'ont pas une très grande visibilité de ce que font les pouvoirs publics. Il a pu constater, au cours d'une réunion qui a eu lieu au collège Voltaire, le 24 mai 2004, qu'une confusion importante régnait au sujet de l'installation du Club social rive droite (anciennement Chez Boubi).

Le président et une commissaire arrêtent tout de suite le magistrat, pensant qu'il fait une confusion entre la pétition P-114 et la pétition P-115.

La pétition P-115 examinée aborde essentiellement les problèmes liés à la rue Bautte, au préau de l'école Necker, à la pharmacie Bédat et aux dépanneurs. Cette pétition est liée à l'assignation territoriale sécurisant le quartier de la gare en repoussant les problèmes en dehors de ce périmètre.

Le magistrat acquiesce, mais reste persuadé que cette pétition est liée à l'installation du Club social rive droite.

M. Deuel parle lui aussi d'amalgames, mais concernant le Quai 9, le parc Voltaire et le square Galiffe. Cela s'explique par la présence des drogués qui sont arrivés suite à l'instauration de la zone d'exclusion de la gare. Ce constat est aisément vérifiable: si l'on fait l'inventaire de la ceinture, autour de la zone d'exclusion. On constate que les problèmes ont simplement été repoussés. Le centre-ville est plus ou moins nettoyé, mais les problèmes demeurent en se déplaçant.

Tout le monde travaille ensemble: services communaux et cantonaux, associations, collège Voltaire, etc. Il conviendra d'intégrer, dès à présent, les pétitionnaires qui, d'après le délégué, doivent apprendre à regarder plus loin que leur porte.

Un commissaire relève que cette zone connaît des difficultés impressionnantes. Il a été témoin de scènes d'agression dans ce quartier.

Une commissaire questionne le magistrat et le délégué sur l'insécurité que connaissent les pensionnaires de la Résidence Le Voltaire qui, en raison du climat d'insécurité et de violence, doit rester fermée 24 heures sur 24.

M. Deuel indique que quelques pistes permettent d'être plus optimiste: le dépanneur ne devrait plus vendre d'alcool le soir, les travaux du tram à la rue de Lyon devraient, à terme, rendre cette zone plus calme. Il souligne, toutefois, que les problèmes se déplaceront.

Une commissaire remarque que, dans cette vison idéale du travail en réseau, les pétitionnaires devraient entrer en contact avec les drogués, ce que la police décommande vertement.

M. Deuel, afin de mettre les choses au point, précise qu'il parlait avant tout de dialogue entre professionnels. De bonnes initiatives sont prises, telles les soirées d'information organisées par le Quai 9 et la publication du journal *Première ligne*. Il insiste sur la nécessité de ne pas véhiculer d'amalgames: insécurité et saleté sont deux problématiques totalement différentes.

M. Tornare souligne que ces pétitions relaient souvent des amalgames, car les habitants ont de la peine à faire la différence entre des catégories de population qui souffrent.

Un commissaire abonde dans ce sens, mais relève que ce coin de la rue Voltaire est une zone d'insécurité digne d'Emile Zola.

Question: Quel type de travail de proximité est mis en œuvre dans ce quartier?

M. Deuel fait remarquer que toute politique de proximité est d'abord institutionnelle, il convient de faire collaborer tous les services compétents, y compris la police. Il s'agit, ensuite, d'un problème d'aménagement urbain. Il est impératif d'intégrer les habitants et les jeunes aux discussions. La Délégation à la jeunesse va, en priorité, vers les plaignants pour effectuer ce travail de proximité. Cela prend du temps, mais la stratégie se révèle payante à la longue.

Question: Comment peut-on identifier les acteurs?

M. Deuel déclare que les acteurs sont multiples et qu'ils agissent à différents niveaux: Délégation à la jeunesse, unités d'action sociale communautaire de proximité (UAC), mais aussi le jardinier du Service des espaces verts et de l'environnement qui travaille dans le quartier ou encore l'îlotier municipal.

M. Tornare donne des exemple dans le quartier des Eaux-Vives et dans celui des Grottes où les services de M. Unger et ceux de M^me^ Spoerri étaient présents. Mais cela prend du temps pour se mettre en place.

Question: Ne doit-on pas craindre que, de guerre lasse, la population finisse par faire justice elle-même?

M. Deuel remarque que, effectivement, il arrive que la population emploie ce genre de menace. C'est une raison de plus pour travailler en réseau.

M. Tornare affirme que, pour éviter que les habitants ne fassent justice eux-mêmes, il faut conserver la confiance dans les pouvoirs publics. Les agents de sécurité municipaux peuvent être dissuasifs, mais ne peuvent intervenir directement.

En outre, il faut mener une réflexion plus globale sur la police et la justice. Trop souvent, les mêmes dealers réapparaissent après avoir été arrêtés. L'appareil judiciaire est trop laxiste en la matière. C'est ainsi qu'une minorité de mauvais sujets portent préjudice à une majorité.

Question: Combien d'établissements scolaires se trouvent dans cette zone?

M. Deuel mentionne l'école du Seujet, l'école Necker, le collège Voltaire, l'Ecole d'ingénieurs, l'Ecole des Beaux-Arts.

Discussion et recommandations

La commission, estimant avoir entendu l'ensemble des personnes concernées par la présente pétition et ne souhaitant pas de nouvelles auditions, décide de la renvoyer au Conseil administratif assortie de quelques recommandations.

Il est fait remarque que de prendre en charge celles et ceux qui souffrent est primordial, c'est vrai. Alors, il conviendra de considérer que les locataires et habitants de ce périmètre souffrent également et qu'il serait logique de s'occuper d'eux, sinon en priorité, du moins à part égale.

La commission des pétitions recommande au Conseil administratif:

– de continuer le travail entamé avec les autorités cantonales visant, lors d'assemblées publiques, à écouter et à prendre en compte les doléances des usagers des quartiers;
– de poursuivre la réflexion avec les services concernés de la Ville, les associations sur le terrain, afin de proposer des réponses concrètes aux inquiétudes légitimes exprimées par les habitants;
– de permettre aux agents de sécurité municipaux de verbaliser les déprédateurs;
– de trouver des solutions satisfaisantes afin de ne pas déplacer indéfiniment les scènes genevoises de la drogue;
– d'informer régulièrement la population de ce qui se fait;
– de favoriser les aménagements urbains de qualité.

Tous les partis s'étant exprimés, le président met aux voix la proposition de renvoi de la pétition P-115 au Conseil administratif avec les recommandations ci-dessus.

La proposition est acceptée à l'unanimité des commissaires présents au moment du vote soit: 3 L, 1 S, 2 UDC, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T, 1 R, 1 DC.

Annexes mentionnées

COLLECTIF VOLTAIRE
Regroupement d'habitants et commerçants

PETITION AU GRAND CONSEIL ET CONSEIL MUNICIPAL

Les habitants et commerçants signataires en ont assez d'être quotidiennement confrontés au **TRAFIC DE DROGUE**, au **BRUIT**, à **L'INSECURITÉ** et à la **SALETÉ**.

Ils demandent aux autorités cantonales et municipales de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à ces désagréments afin que ce quartier retrouve un semblant de calme et de sérénité.

Pour le collectif Voltaire :

Madame Mariane Bret | Monsieur Yoann Lemrich | Monsieur Pierre Antoni

N°	NOM ET PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE

A retourner au plus vite aux adresses suivantes :

Pharmacie Bédat
7, Bd James-Fazy – 1201 Genève

Collectif Voltaire
9, rue Bautte – 1201 Genève

NOUS DEMANDONS

- Des actions policières plus marquées contre les dealers.
- La fermeture complète du préau de l'école pré-professionnelle.
- La fermeture des dépanneurs et des terrasses à des heures décentes.
- Une lutte plus soutenue contre le bruit et les incivilités diverses.
- La mise en sens unique de la rue du mandement

COLLECTIF VOLTAIRE
Regroupement d'habitants et commerçants

NOS ACTIONS

- Création du collectif
- Lettre aux autorités
- Contacts avec la police
- Contacts avec les régies
- Contacts avec le service des patentes
- Pétitions (+ de 1000 signatures !)

COLLECTIF VOLTAIRE

Regroupement d'habitants et commerçants

Genève, le 14 juin 2004

Madame, Monsieur,

Devant la dégradation constante du quartier, nous aimerions porter à votre connaissance la création du COLLECTIF VOLTAIRE. Il s'agit d'une association d'habitants et de commerçants déterminés et décidés à lutter contre toutes les nuisances (BRUIT, DROGUE, SALETE et INSECURITE) qui ne cessent de polluer et dégrader ce quartier nuit après nuit et jour après jour.

DROGUE :

Dans ce quartier, comme peut-être dans d'autres, les dealers agissent à ciel ouvert en proposant leur marchandise sous nos fenêtres et jusque dans le préau des écoles (Collège Voltaire, Ecole primaire du Seujet, Parc du Seujet, Ecole pré professionnelle de la rue Bautte). Seringues usagées, mouchoirs imbibés de sang et quelques fois drogués se piquant dans nos allées se ramassent à la pelle ! Quel spectacle pour nos enfants et quel danger pour les élèves, à tel point qu'on mandate des sociétés privées pour nettoyer chaque jour le préau de certaines de ces écoles avant le début des cours...

BRUIT :

Le Dépanneur et le Valparaiso au bas de la rue Voltaire ouvrent jusqu'à point d'heure et lorsqu'ils daignent enfin fermer boutique, il semblerait que la boulangerie voisine prend le relais en vendant ses croissants et des alcools forts jusqu'au petit matin.

Bref, dans ce quartier on peut, à coup sûr, acheter de l'alcool à toute heure du jour et de la nuit !

Telle une oasis malvenue, ces échoppes attirent toute une faune nocturne : voitures garées en xème position, bloquant la rue du Mandement, sono poussée à fond, bandes de jeunes qui commencent par boire bruyamment en cassant les bouteilles par terre pour finir, bien souvent, par se battre au couteau au milieu de la rue !

INSECURITE :

Tous ces désagréments provoquent indéniablement un climat de tension et d'insécurité dans le quartier !

Les altercations et bagarres ne sont pas rares et certains membres de notre collectif ont déjà eu à subir des violences physiques , voire des "visites nocturnes" pour les habitants des attiques.

SALETE :
Comme si cela ne suffisait pas, le quartier est également utilisé quotidiennement comme décharge sauvage sur le trottoir "Salève" de la rue du Mandement et comme pissoir à ciel ouvert coté "Jura", contre le mur de la voie de chemin de fer. Bonjour les odeurs et adieux vieux clichés sur la Suisse, si belle, si propre…

Nous en avons assez !

Ce collectif, fort de ses membres, est déterminé à tout entreprendre pour que chacun (habitants, gens de passage commerçants, police, autorités politiques, régies) assume ses responsabilités pour que ce quartier retrouve un semblant de calme et de sérénité. Nous allons continuer d'agir dans cette optique et nous vous tiendrons au courant de nos actions.

En espérant que ces informations auront retenu toute votre attention, nous vous adressons, Madame, Monsieur nos meilleures salutations.

Pour le comité

Madame Mariane. Bret
9, rue Bautte
1201 Genève

(Présidente)

Monsieur Yoann Lemrich
2, rue Voltaire
1201 Genève

Monsieur Pierre Antoni
9, rue Bautte
1201 Genève

Copies au régies PSP / du Rhône / Rosset / Wincasa
Copie à Mme M. Spoerri, cheffe du DJP
Copie à M. C. Beer, chef du DIP
Copie à M. B. Cramer, président du Conseil d'Etat
Copie à M. Muller , président du Conseil Municipal
Copie à M. D. Zappellli, Procureur général
Copie à M. U Rechsteiner, chef de la Police

Fondation Officielle
de la Jeunesse

RESIDENCE LE VOLTAIRE
9 Rue Voltaire
1201 GENEVE
Tél. 022 / 344 24 60

RESIDANTS OCTOBRE 2004

53 Résidants au total

30 Filles

23 Garçons

I.	***Apprentis***	**28**
	a) Arts Décoratifs	10
	b) Apprentissages divers	14
	c) Cepta	4
II.	***Etudiants***	**18**
	a) Collège / Ecole sup. Commerce	3
	b) HES	7
	c) Autres (ECG, Privé etc.)	8
III.	***Jeunes Travailleurs***	**6**
IV.	**Stagiaire**	**1**

pc/oct.04

Fondation Officielle
de la Jeunesse

RESIDENCE LE VOLTAIRE
9 Rue Voltaire
1201 GENEVE
Tél. 022 / 344 24 60

AGE DES RESIDANTS

Age Moyen 19,77

Répartition:

2	Résidants de 16 ans
5	Résidants de 17 ans
11	Résidants de 18 ans
9	Résidants de 19 ans
7	Résidants de 20 ans
7	Résidants de 21 ans
4	Résidants de 22 ans
5	Résidants de 23 ans
3	Résidants de 24 ans

pc/oct.04

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DE JUSTICE, POLICE ET SÉCURITÉ

La Conseillère d'Etat

Secrétariat général DJPS
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
Case postale 3962
1211 Genève 3

Madame Mariane BRET
Présidente du Collectif Voltaire
Rue Bautte 9
1201 GENEVE

N/réf : C/405151-04
Dossier traité par : BD/bdc
V/réf. :

Genève, le 05 JUIL 2004

Madame,

Votre correspondance du 14 juin 2004 m'est bien parvenue et je vous en remercie.

Je n'ai pas manqué de faire suivre votre lettre à mes services de police, en leur demandant de prendre les mesures qui relèvent de leur compétence et de me fournir un rapport circonstancié concernant l'évolution de la situation dans votre quartier.

Cela étant, restaurer durablement l'ordre public dans un endroit de la Ville au prise avec les difficultés que vous dénoncez est un but qui ne peut être atteint au travers des seules interventions ponctuelles de la police, étant rappelé que cette dernière ne dispose pas des effectifs qui lui permettraient d'être présente sur place à demeure. Des mesures d'accompagnement, notamment en matière de salubrité, doivent également être envisagées, qui impliquent une participation active des autorités municipales, en lien avec les habitants et les commerçants.

J'ai appliqué cette stratégie dans le secteur de la gare de Cornavin et ai d'ores et déjà offert à M. Christian Ferrazino, Conseiller administratif en charge du département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie, de reconduire cette collaboration dans le secteur des Eaux-Vives, dont les habitants se plaignent également des maux que vous dénoncez.

Il me paraît nécessaire d'agir dans le même sens pour votre quartier, raison pour laquelle je fais suivre une copie de votre courrier et de la présente à M. Christian Ferrazino.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Micheline SPOERRI

CC : M. R. Cramer, Président du Conseil d'Etat
M. P.-F. Unger, Conseiller d'Etat
M. C. Beer, Conseiller d'Etat
M. D. Zappelli, Procureur général
M. C. Ferrazino, Conseiller administratif, avec copie de la lettre du 14 juin 2004 de Mme M. Bret

Fax 022 / 327 06 00 • E-Mail micheline.spoerri@etat.ge.ch

LE CHEF DE LA POLICE

Vous présente ses compliments et accuse réception de votre courrier du 14 juin 2004, relatif à la création de l'association COLLECTIF VOLTAIRE, suite aux problèmes liés à la drogue, à l'abondance de bruit et à un climat d'insécurité dans votre quartier. Il vous informe qu'il transmet votre écrit au Commandant de la gendarmerie ainsi qu'au Chef de la police judiciaire, pour suite utile.

Urs RECHSTEINER

21 juin 2004 li

Hôtel de Police - ch. de la Gravière 5 - case postale 236 - 1211 GENEVE 8☎ 022/427 81 11 - Fax 022/427 80.58

Département de l'aménagement, des constructions
et de la voirie

Ville de Genève

Le Conseiller administratif

Madame Micheline Spoerri
Conseillère d'Etat chargée du
Département de justice, police
et sécurité
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
1204 Genève

Genève, le 16 août 2004

Concerne : question de la sécurité dans le secteur Voltaire-Seujet

Madame la Conseillère d'Etat,

Vous m'avez fait parvenir le courrier du 14 juin 2004 du Collectif Voltaire et une copie de votre lettre du 5 juillet dernier à Madame Mariane Bret, présidente du Collectif Voltaire.

Je vous informe que mon département est à votre disposition pour une participation à un groupe de travail ad hoc, sur les questions soulevées en relation avec ce secteur de la Ville de Genève.

Certes, la situation dans ce quartier n'est pas exactement identique aux problèmes soulevés dans le périmètre de la gare et de la place de Cornavin. Néanmoins, une approche pluridisciplinaire des problèmes soulevés par le Collectif Voltaire serait également bienvenue.

Veuillez croire, Madame la Conseillère d'Etat, à l'assurance de ma considération distinguée.

Christian Ferrazino

c.c. Collectif Voltaire, Madame Marianne Bert, Présidente

VILLE DE GENÈVE

CONSEIL ADMINISTRATIF

Genève, le 7 juillet 2004

Madame Mariane Bret
Présidente
COLLECTIF VOLTAIRE
Rue Bautte 9
1201 Genève

Madame la Présidente,

Nous avons bien reçu votre lettre du 14 juin écoulé par laquelle vous nous informez de la création du *Collectif Voltaire* afin de lutter contre diverses nuisances dans votre quartier.

Le Conseil administratif a pris connaissance de ce courrier au cours de sa dernière séance et l'a transmis aux services municipaux concernés.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Secrétaire général :

Jean Erhardt

Le Maire :

Pierre Muller

wincasa

Wincasa
Services Immobiliers
Succursale Genève

28, bvd. du Pont d'Arve
Case postale 767
1211 Genève 4
Téléphone 022 322 00 44
Fax 022 322 00 40
www.wincasa.ch

Collectif Voltaire
A l'att. de Mme Bret
9, rue Bautte
1201 Genève

QWG

Stéphane Holzer, 022 322 15 95
stephane.holzer@wincasa.ch
Genève, le 26 juillet 2004

Immeuble 9, rue Bautte - Boulevard James-Fazy 13 - 1203 Genève

Madame, Monsieur,

Nous nous référons à votre courrier du 13 juillet courant, ainsi qu'aux précédents, relatifs à la création de votre collectif, destiné à défendre les intérêts des habitants du quartier.

Courant mai 2004, l'un de vos membres, initiateur de votre projet, nous a contacté, afin de nous signifier que suite à une intrusion dans son logement, et afin de chercher une solution quant à l'insécurité dans le quartier, une association serait créée. Lorsque nous avons reçu votre correspondance, nous en avons pris bonne note, en attendant les suites qui y seraient données.

Le fait que nous n'ayons pas accusé réception de vos courriers ne démontre pas un désintérêt de la part de notre régie. Pour rappel, nous avons fait installer, en 2003, des grilles afin de sécuriser les accès aux immeubles, et diminuer considérablement le passage d'individus indésirables.

Nous allons régler ces jours les problèmes de gérance qui nous concernent, en particulier les problèmes d'entretien de l'immeuble ou d'utilisation des locaux communs par les locataires des bâtiments cités en marge.

En parallèle, nous allons reprendre contact avec la régie Rosset, afin de définir les actions à entreprendre, et ainsi essayer de trouver les solutions qui conviennent le mieux à chaque partie.

Nous vous laissons le soin de prendre note de qui précède, et le soussigné de droite se tient volontiers à votre disposition pour tout complément d'information désiré.

Dans l'intervalle, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Inès Sfogrist-Bettoni
Gérante

Stéphane Holzer
Gérant

RÉGIE DU RHÔNE

COLLECTIF VOLTAIRE
Regroupement d'habitants et commerçants
Madame la Présidente Mariane BRET
Rue Baute 9
1201 GENEVE

GERANCE
Dossier N°TRA/8/8820 *suivi par :*
M. Salvatore CRISCIONE/bae ***☎ 819.86.03***
E-mail : salvatore.criscione@regierhone.ch
Mme Brigitte AELLEN ***☎ 819.86.12***
E-mail : brigitte.aellen@regierhone.ch

Genève, le 23 juin 2004

Concerne : Immeuble sis rue Voltaire 4
Dégradation du quartier Voltaire

Messieurs,

Nous accusons réception de votre courrier reçu le 14 juin dernier, dont le contenu a fait l'objet de notre meilleure attention.

Par la présente, nous tenons à vous informer que nous ne sommes pas insensibles à tous les problèmes soulevés dans votre lettre.

C'est pourquoi, le soussigné de droite se tient à votre entière disposition pour une action commune, afin de trouver une solution à ces problèmes.

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

RÉGIE DU RHONE SA

Marie-Claude GEVAUX
Directrice

Salvatore CRISCIONE
Mandataire commercial

Copie : M. Yves Pillet, propriétaire

ROSSET & CIE
AGENCE IMMOBILIÈRE

Madame Mariane BRET
Rue Bautte 9
1201 GENEVE

Direction : Michèle Gerber
Ligne directe : 022 / 339 39 07
Fax : 022 / 339 39 00
E-mail : direction@rosset.ch
Référence : GR/mg

Genève, le 28 juin 2004

Concerne : Collectif Voltaire

Madame, Messieurs,

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention des lignes que vous nous avez adressées le 14 juin dernier.

Nous partageons parfaitement vos préoccupations qui ne sont malheureusement de loin pas limitées à votre quartier.

Notre service technique est à votre disposition pour examiner et relayer auprès de nos mandants toutes suggestions constructives et valables qui pourraient être entreprises dans le cadre de notre mandat.

Entre-temps, je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, mes salutations distinguées.

ROSSET & CIE
AGENCE IMMOBILIERE

Gérald ROSSET

Rue des Granges 28 · 1203 Genève
Case postale 518 · 1211 Genève 13
Réception · T) 022 339 39 39 (F) 022 339 39 00
e-mail · info@rosset.ch
www. rosset.ch